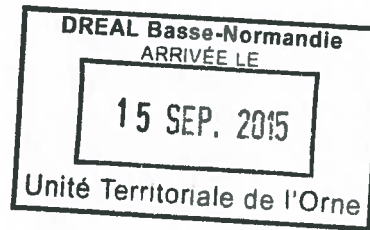




PRÉFET DE L'ORNE

Sous-préfecture
de Mortagne au Perche

Affaire suivie par : M. Vallet
☎ 02 33 85 20 72
☎ 02 33 85 20 85
✉ jean-yves.vallet@ome.gouv.fr



BORDEREAU D'ENVOI DE PIÈCES

à

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
Unité territoriale de l'Orne
Cité administrative
Place Bonet
CS 40020
61013 ALENÇON Cedex (1)

DESIGNATION DES PIÈCES	OBJET DE LA TRANSMISSION
Ancienne fonderie SFAR à Randonnai : avis du cabinet BURGEAP sur la modification du plan de gestion du site.	
Transmis pour suite à donner.	

A Mortagne au Perche, le 2 septembre 2015
P/Le Sous-préfet,
Le Secrétaire Général,


Hichame LAK-HAL



Téléphone : 02 33 84 20 20
Télécopie : 02 33 84 20 23
E-mail : randonnai2@wanadoo.fr

-1 JyV lettre 2015

Mairie de Randonnai

Monsieur Le Sous-Préfet
Sous-Préfecture de Mortagne au Perche
1 rue du Faubourg Saint Eloi
BP 90
61300 MORTAGNE AU PERCHE

Randonnai, le 20 août 2015

**Compte-rendu de modification de projet
Ancienne fonderie SFAR – RANDONNAI**

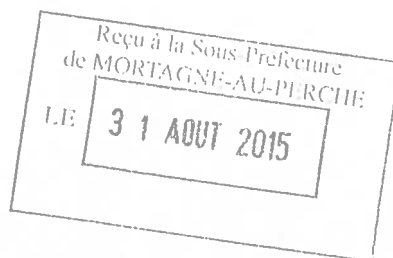
Monsieur le Sous-Préfet,

Concernant la cession de l'ancienne fonderie SFAR, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre du 6 août 2015 reçue de l'organisme BURGEAP.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, mes sincères salutations.

Le Maire

Francis PILFERT





BURGEAP

↳ tel 0213436
16-10-2015

Le Petit-Quevilly, le jeudi 6 août 2015

N. Réf. : EL - CPEz071306 / A20025 / RPe07057b - N°3513

↳ avoir d'aller
i ju

MAIRIE DE RANDONNAI

2 rue de la Mairie
61190 RANDONNAI

02

A l'attention de M. le Maire

Objet : Modification projet - Ancienne fonderie SFAR – RANDONNAI (61)

Monsieur le Maire,

BURGEAP a réalisé en 2008 un rapport de plan de gestion pour le compte de l'EPFN¹ sur le site de l'ancienne fonderie SFAR. L'objectif de cette étude était de gérer les différents impacts du site mis en évidence dans le sous-sol, au regard du projet d'aménagement envisagé à l'époque, à savoir :

- une structure voirie-stationnement-trottoir dans le prolongement de la rue du Centre ;
- un bâtiment sans niveau de sous-sol à usage de services publics (poste et maison médicale) et 5 logements ;
- un polygone de constructibilité en partie centre du site pour permettre l'accueil éventuel d'une supérette ou d'une mairie ;
- des espaces verts publics.

Au regard des conclusions de cette étude, des travaux de réhabilitation ont par la suite été engagés afin de rendre compatible l'état du site avec le projet.

Dans le cadre de l'évaluation de risques résiduels (ARR) établie en 2013, BURGEAP avait considéré une approche sécuritaire (conformément à la méthodologie), à savoir la prise en compte d'adultes et enfants résidant dans des logements de plain-pied.

Les calculs avaient ainsi conclu à la compatibilité de l'état du site avec le projet.

¹ Rapport n° Rpe07057b/ A20025 / CPEZ071306 daté du 26/05/2008



BURGEAP

Aujourd'hui, la mairie de Randonnai souhaite modifier une partie du projet : en lieu et place de la supérette, il est prévu la réalisation d'une boulangerie.

De ce fait, au regard des hypothèses prises en compte en 2008, et compte tenu du fait :

- que le type d'aménagement envisagé (boulangerie) est équivalent à une supérette : cibles identiques (adultes travailleurs), usage non sensible,
- que les cibles retenues en 2008 (adultes / enfants résidents) sont sécuritaires comparées à des adultes travailleurs,

les conclusions du plan de gestion ne sont pas modifiées.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etienne LANGARD

Responsable adjoint de l'agence Nord-Ouest

Copie : EPFN

